

Séance du 14 DECEMBRE 2009

DELIBERATION N° BS 2009-12-32

OBJET: GESTION, MISE A DISPOSITION DE BENNES, ENLEVEMENT, BACHAGE ET TRANSPORT ROUTIER DES DECHETS ISSUS DE LA RECYCLERIE DE CALVI - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE


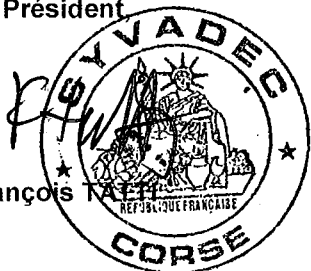
			L'an deux mil neuf, le quatorze décembre 2009 à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	8	8	

Mesdames :

Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Paul GUIDICELLI et Jean-Louis MASSIANI.

Mesdames :

Messieurs : Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANCILY, Ange-Pierre VIVONI, Antoine GREANI et Jean-Baptiste GIFFON.

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI		Le Président
10 novembre 2009	Sous-Préfecture de CORTE 15 DEC. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION	 
10 novembre 2009		

Objet : Gestion, mise à disposition de bennes, enlèvement, bâchage et transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi - Autorisation de signature du marché

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure d'Appel d'offres ouvert qui a été lancée.

Le Bureau Syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant :

- Marché de Gestion, mise à disposition de bennes, enlèvement, bâchage et transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DU MARCHE

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'appel d'offres ouvert pour la Gestion, mise à disposition de bennes, enlèvement, bâchage et transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi.

II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le service consiste en la gestion, la mise à disposition de bennes, l'enlèvement, le bâchage et le transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi vers les différents repreneurs.

Le marché n'est pas alloti.

III - ECONOMIE GENERALE

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 15 octobre 2009.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 1 réponse relative au présent appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres a été réunie le 14 décembre 2009 à 10h00 afin de valider la candidature et d'ouvrir la seconde enveloppe contenant l'offre.

L'analyse de l'offre a été effectuée en CAO, et celle-ci a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Marché	Nom du titulaire	Montant annuel €HT	Montant annuel du marché €TTC
Gestion, mise à disposition de bennes, enlèvement, bâchage et transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi	SARL Transports et TP2B	170 000,00 € HT (mini) 290 000,00 € HT (maxi)	179 350,00 € TTC (mini) 305 950,00 € TTC (maxi)

Bien qu'étant la seule entreprise à avoir soumissionné sur ce marché, l'offre de la SARL Transports et TP2B était économiquement avantageuse au regard des critères du Règlement de Consultation.

IV - DUREE DU MARCHE

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois, par période d'un an.

Sous-Préfecture de CORTE

15 DEC. 2009

Page 2 sur 3

Objet : Gestion, mise à disposition de bennes, enlèvement, bâchage et transport routier des déchets issus de la recyclerie de Calvi - Autorisation de signature du marché

V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu des montants prévisionnels du marché, la procédure est celle de l'Appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La publicité d'attribution du marché sera envoyée suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**8 membres présents,
A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 14 Décembre 2009
Extrait certifié conforme,
Le Président



Sous-Préfecture de CORTE
15 DEC. 2009
ACCUSE DE RÉCEPTION